

ÉTATS-UNIS. DEUX MOIS APRÈS L'ÉLECTION D'OBAMA



INFORMATIONS OUVRIÈRES

TRIBUNE LIBRE DE LA LUTTE DES CLASSES

6 452
abonnés
reçoivent ce numéro.
Et vous ?
(page 16)

“Ici, on est tous d'accord.
L'unité pour l'interdiction
des licenciements est possible.
On ne comprendrait pas
qu'elle ne se fasse pas.”

(Un syndicaliste de Goodyear Amiens)

Organisons dans l'unité
la marche à PARIS
POUR

**INTERDIRE
LES LICENCIEMENTS
C'EST URGENT!
C'EST VITAL!**

La campagne pour la marche unie pour l'interdiction des licenciements se développe. De nombreux militants PCF, PS, Parti de gauche, NPA, avec les militants du POI, constituent les comités de préparation.

Pages 3 et 4

**POI PARTI OUVRIER
INDÉPENDANT**

Pour le socialisme, la démocratie et la République
Membre de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples

87, rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris

www.parti-ouvrier-independant.com

Grève et manifestations le 19 mars

Les travailleurs, avec leurs organisations, établissent leurs revendications face aux contre-réformes du gouvernement.

L'actualité

page 6



400 au meeting de Ginestas

Deuxième échéance, après celui de Paris, des huit rassemblements régionaux à l'initiative du POI, pour la marche unie pour l'interdiction des licenciements.

Vie du parti

page 9



Guadeloupe : provocation contre le LKP

Le gouvernement, le Medef, contre la victoire remportée par les travailleurs et le LKP, menacent de poursuivre en justice Elie Domota.

L'actualité

page 5

Responsabilités

Il est positif que le Parti communiste français se prononce désormais pour l'interdiction des licenciements (lire page 4). Il est positif également que, réunis le 9 mars, différents partis qui se réclament de la classe ouvrière (1) aient discuté de la proposition du Parti ouvrier indépendant d'une marche unie à Paris pour l'interdiction des licenciements.

Mais peut-on en rester là ? Surtout, peut-on transformer une proposition d'action et de mobilisation en un sujet de discussion ?

Au cours de la réunion du 9 mars, une objection a été avancée par certains participants : plus s'approchent les élections européennes, plus il serait difficile à des partis qui présentent des listes concurrentes d'agir ensemble.

Cet argument peut-il être retenu ? S'il existe différents partis, c'est sans doute en raison de désaccords politiques, y compris sur l'Europe. Pour ce qui nous concerne, Parti ouvrier indépendant, nous estimons que la situation appelle des mesures de salut public : se dégager du nœud coulant du pacte de stabilité, confisquer sans indemnité ni rachat les avoirs des banques et assurances, nationaliser les secteurs clés de l'industrie, et tout

cela pour permettre un véritable plan de sauvegarde de la population laborieuse. Ces mesures, à notre avis, exigent la rupture avec le traité de Maastricht-Amsterdam. Et au-delà : la sortie de l'Union européenne, l'élection en France d'une Assemblée constituante s'insérant dans un mouvement d'ensemble des peuples et des nations d'Europe pour reconstruire une union libre et fraternelle débarrassée des institutions réactionnaires de Bruxelles.

Telle est notre position. On peut en avoir d'autres. Mais cela peut-il être dressé comme un préalable ? Nous ne le pensons pas.

Que valent les propositions des uns et des autres si continue de déferler jour après jour la vague de destruction des emplois publics et privés ? Il y a officiellement en France 3 000 chômeurs de plus chaque jour. Le gouvernement annonce que cela va s'aggraver. Attendre l'élection européenne du 7 juin ? 300 000 chômeurs de plus ! Mais mi-juin n'étant pas propice au lancement d'une mobilisation, attendre juin, c'est attendre septembre : 600 000 chômeurs de plus !

Et encore... L'exemple américain nous indique vers où nous allons : 25 000 emplois sont détruits chaque jour aux Etats-Unis.

Les « villages de tentes » constitués par les familles ouvrières expulsées de leurs logements poussent comme champignons dans toutes les grandes villes. Dans la seule ville de Sacramento (Californie), ils sont déjà 1 200 « habitants » de ce « village »... et ce nombre augmente de cinquante chaque jour !

En Europe, selon une étude réalisée en janvier par la Commission de Bruxelles (2), il n'y aura de reprise économique ni en 2009 ni en 2010, et, durant ces deux années, « le chômage va croître considérablement dans la plupart des Etats ».

Chacun doit prendre ses responsabilités. C'est maintenant, c'est tout de suite que la décision doit être prise. Que les différents partis ouvriers marchent séparément, c'est une chose. Mais ils ont le devoir de frapper ensemble sur un même clou : l'interdiction des licenciements. Et de convoquer ensemble la marche unie sur Paris. Plus que jamais, la priorité est de forger, à tous les niveaux, les solides maillons de la chaîne de l'unité : les comités d'organisation pour la marche unie pour l'interdiction des licenciements. ■

(1) Notamment le PCF, le Parti de gauche, le NPA, le POI, etc.

(2) Financial Times, 10 mars.

INFORMATIONS OUVRIÈRES

tribune libre
de la lutte des classes

Dans le cadre de sa tribune libre, *Informations ouvrières*, fondé par Pierre Lambert, offre la possibilité de s'exprimer librement à tout groupement ou formation politique qui entend sincèrement combattre pour l'émancipation des travailleurs. Cela sous leur propre responsabilité. L'hebdomadaire est édité par l'association (loi 1901) Informations ouvrières, présidée par Daniel Gluckstein, directeur de la publication.

Rédacteur en chef :
Lucien Gauthier

Siège : 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris.

- Imprimerie : Rotinfed 2000, Paris.
- Tirage : 20 000 exemplaires.
- Commission paritaire : 0909 C85 410.
- ISSN : 0813 9500.

• Rédaction : Informations ouvrières
87, rue du F^{bs}-Saint-Denis,
CS 30016 - 75479
Paris CEDEX 10.

Tél. : 01 48 01 89 23.
Fax : 01 48 01 89 29.

E-mail : informations-ouvrieres@fr.oleane.com

• Administration-
abonnements :
Maïthé Dayan
Tél. : 01 48 01 88 22
01 48 01 88 41.

E-mail :
diffusion-io@fr.oleane.com

Dépôt légal :
à publication.



NOUS ÉCRIRE

INFORMATIONS OUVRIÈRES

87, rue du Faubourg-Saint-Denis, CS 30016
75479 Paris Cedex

E-mail :
informations-ouvrieres@fr.oleane.com

Une et indivisible !

PAR JEAN-MICHEL DELAYE

UN fil court tout au long de l'histoire révolutionnaire de notre pays. Ce fil, c'est celui de l'unité et de l'indivisibilité de la République. Que ce soit au lendemain de la victoire de Valmy, le 25 septembre 1792, lorsque la Convention instaure à l'unanimité la République ! Que ce soit le 25 février 1848, lorsque, avec 20 000 citoyens armés ayant marché unis sur l'hôtel de ville de Paris, Raspail impose au gouvernement provisoire la proclamation de la République ! Que ce soit en 1871, lorsque, ainsi que l'écrit Marx à propos de la Commune de Paris, « l'unité de la nation ne devait pas être brisée, mais au contraire organisée par la Constitution communale ».

En sens inverse, le fil de la réaction, c'est celui qui, en permanence, cherche, dans un même mouvement, à démanteler la République et à liquider ses communes. C'est cette continuité réactionnaire qu'incarne aujourd'hui le comité Balladur, qui n'a pour seule visée que d'organiser la balkanisation de notre pays. Balkaniser, car c'est bien de cela qu'il s'agit !

On se souvient en effet que, dans un article du 10 mai 2007, « Europe : quand la régionalisation répond à la mondialisation », un journaliste des *Echos*, vantant « le dumping fiscal », « la concurrence internationale des territoires », concluait ainsi son propos : « La balkanisation n'est plus considérée comme la recette pour le désastre. Bien au contraire. Peut-être parce qu'elle répond à une volonté de relever dans les meilleures conditions possibles le

défi de la globalisation. » Le rapport Balladur, c'est la forme particulière que prend dans notre pays l'exigence que poursuit au niveau mondial le capital financier : celle de la balkanisation des nations.

En Alsace, cette marche à la balkanisation se traduit par une prolifération de projets concurrents : un Eurodistrict englobant les communes voisines d'Allemagne, comme l'évoque le maire de Strasbourg ! Une collectivité unique fusionnant les départements et la région, pour l'ex-président du conseil général 67 ! Un rapprochement de la région Alsace avec le Bade-Wurtemberg, ainsi que le propose le président du conseil régional d'Alsace !

Chacun rivalise pour dessiner les contours de son futur fief.

Mais tous se rejoignent dans la nécessité d'accentuer la « compétitivité du territoire » : baisse de la fiscalité, « assouplissement du Code du travail », fermeture des services publics, mise en place de SIEG régionaux. C'est ainsi que la région Alsace décide de supprimer les contrôleurs sur les TER et que le maire de Strasbourg défend une politique de dumping social pour attirer les compagnies low-coast sur l'aéroport de Strasbourg.

Qui peut croire que, face à cette volonté réactionnaire, le peuple et ses 500 000 élus communaux ne se dressera pas, une nouvelle fois comme toujours dans son histoire, pour défendre ses 36 000 communes, l'égalité des droits garantie par ses départements, l'unité et l'indivisibilité de la République ? ■

Suppression du juge d'instruction, droits de la défense et démocratie

PAR GÉRARD BAUVERT

CONFORMÉMENT AUX injonctions du président de la République, la commission Léger vient de remettre son pré-rapport sur la « réforme » de la procédure pénale. Ce dernier devrait être complété par un rapport d'ensemble visant la totalité de la procédure pénale en juin 2009.

Ainsi, malgré l'hostilité unanime non seulement des juges d'instruction, mais également d'un très grand nombre de magistrats, d'avocats et de défenseurs des libertés publiques, la commission, suivant les directives de Nicolas Sarkozy et de Rachida Dati, propose d'en finir avec les juges d'instruction.

Il faut dire également que cette commission, fabriquée sur mesure par Sarkozy, a connu quelques problèmes, à tel point que Corinne Goetzmann, juge d'instruction, et le journaliste Mathieu Aron ont dû démissionner, ce dernier précisant : « Pour moi, la réflexion n'avait plus de raison d'être, puisque la décision semblait être prise par le président. » En clair, Corinne Goetzmann et Mathieu Aron ont refusé de servir d'alibi à une entreprise qui, selon la présidente d'une des organisations professionnelles de magis-

trats, est « un véritable danger pour la démocratie ». Et ce ne sont pas les « possibilités accrues d'entretien avec l'avocat » en garde à vue qui rassureront ceux qui sont attachés à la démocratie politique et à la défense des libertés publiques. Rappelons pour mémoire qu'en supprimant le juge d'instruction, chargé d'enquêter « à charge et à décharge », juge indépendant du ministère de la Justice par son statut, Nicolas Sarkozy prétend faire passer le « pouvoir judiciaire » sous l'autorité du pouvoir politique. C'est une modification profonde et brutale de l'architecture édictée par la République contre l'Ancien Régime monarchique. Le pouvoir politique dirigerait les enquêtes par l'intermédiaire du procureur, donnant instruction à la police libérée du contrôle du juge d'instruction.

Le rapport de la commission Léger, aidé, il faut bien le dire, par nombre de publications, cherche à donner le change en parlant du renforcement des droits de la défense. Balivernes. Avec la suppression du juge d'instruction, il reviendrait aux personnes mises en cause d'acquiescer les frais de l'enquête, comme cela a lieu aux Etats-Unis, avec les résultats que l'on connaît.

Curieux renforcement des droits de la défense. En effet, un citoyen mis en cause devrait à l'avenir disposer personnellement des moyens pour contrer l'accusation (procureur), qui a à sa disposition les services de police. On comprend mieux la satisfaction exprimée il y a quelques jours dans *Le Monde* par l'un des responsables des officines privées (agences de détectives, etc.). Pour lui, la liquidation des juges d'instruction, c'est le jackpot. C'est que, pour se défendre, les citoyens devraient, moyennant finance, s'adresser à ces agences soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs avocats. Se défendront ceux qui en auront les moyens... Pour les autres, ils croupiront en prison. Jusqu'aujourd'hui, le juge d'instruction est obligé d'instruire lorsqu'un justiciable a déposé plainte avec constitution de partie civile. Demain, l'essentiel sera dans les mains du procureur et de la police.

Si l'on rapproche la privatisation en marche du système pénitentiaire et la mise en orbite des agences de détectives privés pour les raisons que nous venons d'évoquer, il n'est pas difficile d'imaginer à quel type de société on veut nous préparer. ■

